

**RAPPORT N° 04/1-11
au Conseil Municipal**

OBJET

**CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNE
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION
(AMENAGEMENT ET EMBELLISSEMENT DU QUARTIER DES CERISIERS / MONTAGNE)**

Dans le cadre des axes prioritaires de la Commune en terme de politique d'insertion, il s'agit de mettre en œuvre, sur des sites municipaux et concernant des projets d'intérêt collectif, des chantiers d'insertion favorisant l'implication de la population (notamment des jeunes) à la mise en valeur des espaces publics (bâtiments et espaces verts).

La nature même de ce type d'opération permet de créer des étapes d'insertion pour des publics en difficulté qui vont bénéficier d'une expérience professionnelle et d'une formation (principe de l'alternance) dans le cadre d'un parcours individualisé. Les jeunes concernés seront tous bénéficiaires du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

La contribution de la Commune se situe à différents niveaux :

Site concerné	Aménagement et embellissement du quartier des Cerisiers à la Montagne
Structure porteuse	Association G.E.N.E.S
Financement résiduel CES	6 687,00 €
Financement outils et matériaux	6 710,00 €
Total	13 397,00 €

Dans la perspective d'un démarrage du chantier avant la fin du 1^{er} semestre, il vous est demandé d'autoriser le Maire à engager les financements afférents dont la fiche récapitulative est jointe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 04/1-11
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 5 mars 2004

OBJET

CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNE
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION
(AMENAGEMENT ET EMBELLISSEMENT DU QUARTIER DES CERISIERS / MONTAGNE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/1-11 présenté par le Maire au nom des Commissions Prévention, Sécurité et Politique de la Ville / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Maire à engager le financement relatif au chantier d'insertion intitulé « Aménagement et Embellissement du Quartier des Cerisiers à la Montagne » porté par L'association G.E.N.E.S.

Le montant de la participation de la Commune est fixé à 13 397,00 euros.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le, 12 MAR. 2004

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



CHANTIER D'INSERTION

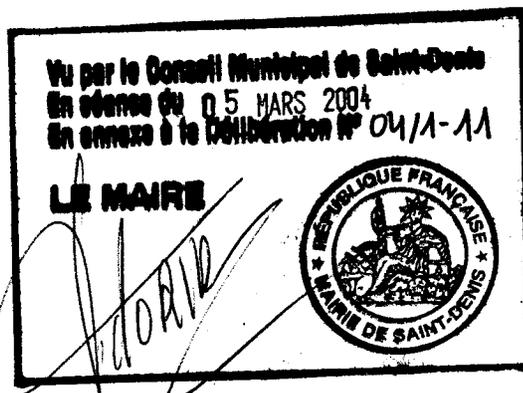
AMENAGEMENT ET EMBELLISSEMENT DU QUARTIER DES CERISIERS A LA MONTAGNE

Durée prévisionnelle du chantier	6 mois
Nombre de CES concernés	12

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Rémunération des salariés en CES	44 580,00 €	Subvention Etat (85%)	37 893,00 €
		Subvention Mairie (15%)	6 687,00 €
Formation des salariés en CES	30 363,00 €	Contribution PLIE de Saint-Denis	18 303,00 €
		Contribution ETAT	12 060,00
Coût accompagnement	3 000,00 €	Contribution PLIE	3 000,00 €
Achat des outils et matériaux	6 710,00 €	Subvention Mairie	6 710,00 €
Total	84 653,00 €		84 653,00 €

Montant financé par la Commune	13 397,00 €
Participation Mairie Saint Denis	15,8%



FICHE RECAPITULATIVE DES CHANTIERS D'INSERTION

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

DENOMINATION : ASSOCIATION G.E.N.E.S.

37 A HLM - bât B, rue Maréchal LECLERC
97400 SAINT DENIS

Tél. 0 262.21.43.44.
0 692. 87.32.20.

Fax. 0262 21.43.44.

OBJET SOCIAL : L'association a pour objet la sensibilisation et la participation de la jeunesse et de la population à la vie du département.

Elle participe à l'amélioration du cadre de vie du réunionnais en veillant à la protection, la gestion, l'aménagement et la valorisation du patrimoine naturel et culturel local.

REPRESENTANT : Madame BOUILLOUX

PRESENTATION DU PROJET

NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET :

**AMENAGEMENT ET EMBELLISSEMENT DU QUARTIER «LES CERISIERS»
A LA MONTAGNE**

Ce projet s'articule autour des axes suivants :

1/ l'amélioration du cadre de vie par la construction des structures d'accueil pour les jeunes (espace socio-éducatif – terrain de beach foot)

2/ l'aménagement de zones de pique-nique entretenues et clôturées

3/ l'aménagement des espaces à vocation sportive (parcours de santé – aire de jeu pour les enfants –terrain de pétanque)

4/ la formation des bénéficiaires de Contrats Emplois Solidarité destinés à travailler sur les sites prédéfinis.

Ceci permettra aux habitants du quartier d'améliorer leur cadre de vie par l'aménagement et l'embellissement de leur environnement, la dynamisation et la mobilisation de ces personnes par la mise en place d'activités diverses en vue de leur intégration et de leur insertion dans le milieu social et économique.

IMPACT ATTENDU EN TERME D'INSERTION ET D'EMPLOI

L'association va insérer 16 jeunes en CES pour une durée de 6 mois.